



Le «Plume=Tambour»



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - NOVEMBRE 2020 - N°106

Sommaire

- P 02 Édito
- P 03 ACTUALITÉS
- P 03 Compte-rendu des Conseils municipaux
- P 10 Projets participatifs
- P 13 Election du Conseil municipal des jeunes
- P 14 Carte des chemins
- P 16 RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- P 18 HISTOIRE
- P 18 Marcel Rieder
- P 19 Gabriel Bachet
- P 20 HIER
- P 20 Retour sur les commissions et réunions publiques
- P 22 INFOS UTILES
- P 26 DÉTENTE
- P 28 INFOS PRATIQUES



Malgré les nouvelles de la crise sanitaire, nous sommes heureux d'avoir remporté, grâce à vous tous et à votre détermination, des subventions importantes de la Région. Elles nous permettent de mener à bien des projets pour améliorer notre village. Merci à tous les villageois.

Le Conseil municipal

Comité de rédaction : C. Ballay - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

Contact : infocomvsg@gmail.com

Édito

Bonjour,

Retour à la case départ concernant la coronavirus. Certains diront que la sortie du confinement a été trop rapide ou laxiste, d'autres que la liberté festive prime sur tout. La vérité est sûrement entre les deux.

Seule la responsabilité de chacun est au centre du débat et de nos actes. Vis-à-vis de nous-mêmes mais aussi par respect de l'autre et surtout par égard à nos compatriotes les plus fragiles.

Une des pistes de la préfecture était de donner une responsabilité aux maires afin qu'ils établissent un protocole sanitaire pour toute activité en des lieux publics ou privés recevant du public. Il est dommage que cette piste n'ait pas abouti et que nous ayons à la place de grandes décisions en provenance du gouvernement qui sont souvent incompréhensibles pour le commun des mortels. Les arrêtés sont incomplets, trop généralistes, inégalement compris et contournables.

Pour les villages de moins de 2 000 habitants, on aurait donc pu mettre en place un protocole entre les parties, contrôlé par la gendarmerie, les polices municipales et le maire lui-même. Dans notre village, en tant que Conseil municipal, nous avons annulé certaines manifestations associatives même quand elles n'étaient pas festives et respectaient les procédures sanitaires du fait qu'elles avaient lieu dans des salles polyvalentes interdites d'activité. Au même moment, théâtres, bars et restaurants étaient encore ouverts. Il est difficile de comprendre ce genre de situation. En outre, nous travaillons pour proposer des activités, manifestations ou des réunions publiques souvent annulées au dernier moment, ce qui est très décevant.

Cependant, merci à toutes et tous de respecter les procédures sanitaires pour éviter ce yoyo du confinement quelles que soient vos convictions sur le sujet.

Thierry Masson

Présents : Thierry Masson, maire, Christine Groetzing, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Guillaume Chapet, adjoints, Etienne Brehier, Catherine Ceraudo, Jean-Pierre Girard, Paul Lanouguere, Gabriel Massart, Emmanuelle Sormail, conseillers.

Absents excusés : Catherine Ballay (donne pouvoir à Christine Groetzing), Thomas Bonfils (donne pouvoir à Paul Lanouguère), Titouan Poncelin de Raucourt (donne pouvoir à Gabriel Massart), Emmanuelle Sormail (donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant).

Secrétaire : Christine Groetzing

APPROBATION

Le compte-rendu du 7 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

■ Prémption et revente de parcelles boisées

48 parcelles/superficie globale de 4ha 06 44, portées dans l'arrêté préfectoral du 03/04/2019, ces parcelles feront l'objet d'une prémption par la commune, seront intégrées dans notre domaine de Villiers-sous-Grez puis elles seront vendues au Grand Paris, environ 10 000/12 000 €. M. le maire demande au Conseil municipal de délibérer pour intégrer les biens dans notre domaine.

Les membres du Conseil municipal votent à la majorité, 14 pour et 1 abstention, l'intégration des parcelles.

■ Report des subventions pour Gabriel Bachet

L'opération inscrite dans notre contrat rural 17014659 (COR – Réhabilitation d'un bâtiment communal à vocation de logements et d'activités paramédicales) a pris du retard et devrait se terminer en juin 2021. Les subventions sont allouées en fonction des travaux et au plus tard le 21 décembre 2020. Il nous faut délibérer

concernant ce contrat rural, sur une demande de prolongation d'un an du contrat et subventions afférentes.

L'impact serait de 4 à 5 000 €.

M. le maire demande au Conseil de délibérer pour la prolongation du contrat rural.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la demande de prolongation.

■ Nom du stade

M. le maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite donner un nom au stade de foot. M. le maire propose : Robert Gauchet. Cette personne a participé au recensement de l'ensemble des parcelles le long de l'autoroute pour sa construction. En contre partie du travail bien fait, il a demandé qu'une zone plate et stabilisée soit faite à Villiers-sous-Grez, à l'endroit où le stade a été créé.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'attribution du nom au stade.

■ Plaque commémorative parking et mini stade

M. le maire suggère qu'il serait bon d'avoir une plaque commémorative pour le mini stade et le parking.

M. le maire indique le prix unitaire par plaque : 70/90 €.

Les membres du Conseil municipal votent 4 pour et 11 abstention.

M. le maire souhaite l'organisation de l'inauguration du parking.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité.

■ Représentants pour le CNAS

Le CNAS est comme le CE pour les entreprises privées.

Virginie s'est proposée comme représentante des agents mais il faut un élu qui assistera 1 à 2

réunions environ par an.
Christine Groetzinger se porte volontaire.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de nommer Christine Groetzinger représentante du CNAS.

■ Indemnités des élus

Il y a un retour de la préfecture qui n'accepte pas des sommes mais souhaite un % de l'indice brut terminal de la fonction publique de l'indice de référence 1027. De plus l'indemnité d'un adjoint ne peut pas dépasser 10,7%. Nous devons donc prendre une nouvelle délibération qui annulera la délibération n° 32/2020

M. le maire propose les taux suivants :

Maire : 13,7%

Adjoints : 1^{er} adjoint 10,7%, 2^{ème} 10,5%, 3^{ème} et 4^{ème} 7.5%

Conseillers : 2,7%.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité les taux proposés.

■ Indemnités du trésorier

La préfecture nous demande de prendre une délibération pour annuler la partie indemnité du trésorier de la délibération n° 32/2020. Le vote du taux de l'indemnité du trésorier doit être prise en dehors du vote des indemnités des élus.

Il nous faut décider d'un % d'indemnisation.

Proposition : Indemnités du trésorier : 75 % de la moyenne des dépenses des 3 derniers exercices comptables, comme celle du précédent mandat.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité les taux proposés.

■ Délibération annule et remplace les alinéas 3 et 21 de la délibération en date du 02/06/2020 N° 33/2020 portant délégation du maire

Alinéa 3 : De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions

mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Alinéa 21 : D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions du PLU (PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du : 18 février 2014, droit de Prémption Urbain instauré par délibération du Conseil municipal en date 18 février 2014) et le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité.

■ Commission communale des impôts directs

Nous devons proposer 5 titulaires et 6 suppléants pour cette commission.

Actuellement 2 personnes se sont proposées. Un appel à été fait mais aucune réponse.

Sans volontaires la préfecture désignera les personnes par tirage au sort.

Nous proposons les personnes suivantes :
Titulaires : Thierry Masson Yves Lechevalier, Alain Champion, Paul Lanouguère, Etienne Brehier,

Suppléants : Martine Melet, Christine Groetzinger

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité.

■ Désignations des représentants :

ID77

ID77 est un groupement d'intérêt public dédié à l'ingénierie départementale (Act'art, Aménagement 77, CAUE77, Initiatives 77, Seine-et-Marne attractivité, Seine et Marne environnement) il faut désigner un représentant unique.

Thierry Masson se porte volontaire.
Elu à l'unanimité.

SMEP

De par ses statuts, le SMEP Nemours-Gâtinais est compétent pour :

- assurer l'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Emettre un avis sur les élaborations et les révisions des Plans Locaux d'Urbanisme, les Cartes Communales, des Programmes Locaux de l'Habitat, des Plans de Déplacement Urbain, des Plans Locaux de Déplacement et des autres documents d'urbanisme soumis à la compatibilité ou à la cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale ;

- émettre un avis sur les élaborations et les révisions des Schémas de Cohérence Territoriale des territoires voisins du syndicat.

Il faut élire 2 titulaires et 2 suppléants.

Titulaires : Thierry Masson et Laetitia Lepaisant

Suppléants : Paul Lanouguère et Yves Loir

Elus à l'unanimité.

Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours

Ce syndicat gère trois installations sportives : piscine Tournesol, gymnase des collèges, gymnase Jean Bohec.

Il faut désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Titulaires : Guillaume Chapet, Thierry Masson

Suppléants : Gabriel Massart et Laetitia Lepaisant

Elus à l'unanimité.

Syndicat des transports

Nous avons élu le 2 juin Catherine Ceraudo comme titulaire, mais il faut au total 2 titulaires et 2 suppléants.

Nous devons élire un titulaire supplémentaire.

Titulaires : Thierry Masson et Catherine Ceraudo

Suppléants : Emmanuelle Sormail et Gabriel Massart

Elus à l'unanimité.

SMETOM

Nous avons élu le 2 juin Laetitia Lepaisant comme titulaire, mais il faut 2 titulaires et 2 suppléants.

Titulaires : Yves LOIR et Laetitia Lepaisant

Suppléants : Emmanuelle Sormail et Martine Melet

Elus à l'unanimité.

CLECT

La CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées, créée par la loi du 7 janvier 1983, est une instance chargée de garantir une

répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal.

Il faut nommer un représentant.

Thierry Masson se propose.

Elu à l'unanimité.

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour nous Busseau.

Le SPANC est un service public local chargé de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;

- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Il nous faut élire un référent

Etienne BREHIER se propose.

Elu à l'unanimité.

SDESM

Validation de 2 titulaires et 1 suppléant :

Titulaires : Gabriel Massart, Thierry Masson

Suppléant Etienne Brehier

Elus à l'unanimité

ESF entente sportive de la forêt

Il convient de nommer 1 représentant et

1 suppléant

L'ESF se réunit 4 fois par an (1 assemblée générale et 3 réunions du comité directeur)

Représentant : Guillaume Chapet

Suppléant : Gabriel Massart

Elus à l'unanimité

Commissions de la Communauté de commune

Il faut 1 titulaire et 1 suppléant pour toutes les commissions.

- Commission Mutualisation et finances, présidée par Monsieur Michaël Beugin

Titulaire : Thierry Masson

- Commission Développement économique, présidée par monsieur Claude Jamet

Titulaire : Thierry Masson

- Commission Solidarité territoriale (Petite enfance, Logement), présidée par Monsieur Didier Chassain

Titulaire : Thierry Masson

Suppléant : Christine Groetzing

- Commission Environnement (PCAET), présidée par monsieur Christian Peutot

Titulaire : Thierry Masson

Suppléant : Jean pierre Girard

- Commission Tourisme, présidée par monsieur Christophe Chamoreau

Titulaire : Thierry Masson

Suppléant : Paul Lanouguère

- Commission Aménagement de l'espace (Urbanisme/SCU, Projet de territoire, Gens du Voyage, Pôle Gare), présidée par monsieur Bruno Landais

Titulaire : Thierry Masson

Elus à l'unanimité.

■ Référent gendarmerie

Après avoir pris connaissance des informations concernant la nomination d'un référent gendarmerie, le Conseil municipal vote à la majorité Jean-Pierre Girard comme référent auprès de la gendarmerie, 8 pour, 3 abstentions et 4 contre.

■ Décision modificative

Chapitre 041 – opération d'ordre

Dépenses compte 2313 Constructions 250 €

Recette compte 2033 Frais d'insertion 250 €

Vote à l'unanimité.

■ Subvention supplémentaire de 70 € Amicale Villaronne

L'Amicale Villaronne a eu l'opportunité de vider la bibliothèque d'un lycée parisien. Grâce aux meubles récupérés nous avons eu l'opportunité d'équiper la bibliothèque communale de 3 meubles et 12 chaises et la mairie de 2 meubles, 1 armoire et 3 étagères (à venir). Nous proposons

de participer aux frais de location d'un véhicule et d'essence pour ce déménagement en attribuant une subvention supplémentaire à l'Amicale Villaronne de 70 €.

Les membres votent à l'unanimité.

■ Aides du budget participatif de la région

Thierry Masson informe le Conseil municipal que les 14 projets ont été déposés auprès de la Région et certains ont été validés. Il demande la validation de lancer ces projets.

A l'unanimité, les membres autorisent M. le maire, à lancer les projets.

■ Ouverture des enveloppes vente de bois

M. le maire informe le Conseil municipal qu'une seule offre a été déposée.

Il procède à l'ouverture de l'enveloppe et indique l'offre de M. Debu Jean-Michel 16 rue de la place Villiers-sous-Grez Prix 315 € HT, 346,5 € TTC.

Les membres votent à l'unanimité la vente de ce lot.

INFORMATIONS AU CONSEIL

■ Validation du plan canicule

Nous avons lancé le plan canicule du 6 au 12 août inclus. Une personne du CCAS a suivi les personnes inscrites, jour après jour, téléphoniquement et en se rendant au domicile si besoin à la satisfaction des personnes concernées.

■ Passation de commande

Suite à l'examen de l'appel d'offre par notre cabinet expert O.A.C.T.C et Thomas Bonfils élu conseiller, il a été décidé de confier le diagnostic du 2^{ème} réservoir d'eau de Villiers-sous-Grez à Sixense engineering pour 6598, 00 € HT, la commande a été effectuée et signée.

■ Demande d'achat d'un terrain municipal par Carl Wormser

« Suite à notre échange téléphonique, nous vous confirmons notre volonté d'acheter la parcelle

J115, située rue de Nemours.

Mes parents avaient vendu cette parcelle à la mairie il y a presque 40 ans pour un projet qui n'a pas eu de suite.

Après réflexion, nous voulons remanier notre terrain et couper les thuyas encombrants et trop hauts par rapport aux passages des câbles électriques. Cette acquisition nous permettrait de réaliser ces travaux plus aisément et nous réaligner par rapport à la voie publique.

Nous sommes à votre disposition pour tout échange concernant les modalités et le prix possible pour l'achat de cette parcelle. »

• Quelques questions se posent. Quel prix ? est-ce nécessaire ? réduction du travail des employés ? ouverture d'une entrée sortie sur rue de Nemours ? échange de superficie (proche du transfo) ?

Nous délibérerons lors du prochain conseil sur ce sujet.

Le conseil propose un échange de superficie et non une vente. Objectif : dégager la pointe au croisement de la rue de Nemours et de l'égalité. Thierry doit répondre à Carl Wormser.

■ Réunion du parc

Réunion jeudi 10 septembre à 18h00 maison du parc : Environnement Etienne

Réunion le mercredi 16 septembre à 18h00 maison du parc : Tourisme et mobilité Thierry Masson

Réunion le Jeudi 17 septembre 19h00 maison du parc : Patrimoine Thierry Masson et Guillaume Chapet

Réunion le jeudi 24 septembre à 19h00 maison du parc : Paysage et territoire Jean-Pierre Girard

Réunion le Lundi 21 septembre à 18h00 maison du parc : Energie Etienne Brehier

Réunion le Jeudi 24 septembre à 18h00 Développement économique Thierry Masson

■ RPI

Remplacement de Véronique effectué, effectif complet et tâches redistribuées.

■ Conseil des jeunes :

Présentation par Laetitia du déroulé de cette création de conseil des jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

Commission Services techniques :

- Les réparations et la préparation de la rentrée scolaire ont été faites correctement.
- Un projet concernant la possibilité de mettre à disposition des villarons le broyeur du PNR.
- La commune a fait appel durant l'été à un sous-traitant pour le curage des caniveaux.
- Plusieurs personnes ont fait des dons à la commune pour l'utilisation des sets de Brasserie.
- Préparation de la réunion publique du 24 septembre concernant la circulation et le stationnement dans Villiers.

Commission bien vivre à Villiers et CCAS

- Le plan canicule a bien été géré et les gens concernés sont contents de la prestation
- Une réunion de la commission Bien vivre à Villiers s'est déroulée le 31 Août, il y a 20 inscriptions aux différentes sous-commissions.
- Choix de s'associer à la communauté de Nemours pour les paniers de Noël.

RPI :

- Embauche d'une employée en remplacement d'un départ à la retraite
- Préparation de la rentrée scolaire et modification du service cantine pour respecter le plan sanitaire (un réfectoire par école)
- Remplacement de matériel pour les employées.

Commission Culture animation jeunesse et sport

- Organisation du forum des associations environ 15 associations étaient présentes
- Questionnement sur le coût de l'accord du piano de la chorale si la mairie organise un événement.
- Préparation de la réunion publique de la commission avec les membres bénévoles.

Commission urbanisme :

- Préparation de la fête de la pomme qui aura lieu début octobre avec le pressoir du PNR
- Co-organisateur de la réunion publique du 24 septembre 20.

Commission communication :

- Très beau Plume Tambour
- Création d'un plan « chiens » à Villiers, de plus en plus de chiens gênent le voisinage
- Possibilité d'une journée de formation panneau-pocket pour les Villarons

Divers :

- Plan vélo co-organisé avec Utopie & Co et l'Amicale Villaronne pour une présentation à la Communauté de communes.
- Certains des 14 projets du budget participatif ont été validés par la région et le trésorier, dans l'attente de l'image finale pour décider de l'ordre et de l'importance des projets.
- Invitation personnelle à M. le maire pour assister à une pré-réunion concernant la COP d'Ile-de-France avec Yann Arthus-Bertrand président de la

fondation GoodPlanet et auteur de film documentaires sur la dégradation de notre planète.

- Réaménagement de l'antenne-relais téléphonique de l'aire de Villiers-sous-Grez sur l'autoroute A6 pour une meilleure couverture téléphonique
- Organisation d'une réunion avec le SDIS pour la lutte contre l'incendie sur Busseau et Villiers-sous-Grez.

Fin de séance 00h15.

Fait et délibéré en séance, le 1^{er} septembre 2020.

Compte rendu du Conseil municipal du 6 octobre 2020

Présents : Thierry Masson, maire, Christine Groetzinger, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Guillaume Chapet, adjoints, Catherine Ballay, Thomas Bonfils, Etienne Brehier, Catherine Ceraudo, Jean-Pierre Girard, Paul Lanouguere, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Emmanuelle Sormail, conseillers.

Absents excusés :

Paul Lanouguère (donne pouvoir à Jean-Pierre Girard).

Secrétaire : Christine Groetzinger

APPROBATION

Le compte-rendu du 1^{er} septembre 2020.

En ce qui concerne la délibération du référent gendarmerie, il convient de préciser que la durée est d'un an et que le vote pour la création du référent a été voté 8 pour, 4 contre et 3 abstentions.

DÉLIBÉRATIONS**■ Isolation du mur des voisins du 27 Gabriel Bachet**

Suite à une plainte du voisin du 27 rue Gabriel Bachet, il s'avère que le vendeur du bien situé 29 Gabriel Bachet a été informé qu'une partie de la maison (un bureau et une chambre au premier étage) est la propriété du 27 rue Gabriel Bachet parcelle cadastrée AB 179. L'acquéreur du 29 Gabriel Bachet est informé

qu'un mur séparatif en surélévation du mur existant serait remonté en fonction de la répartition cadastrale, la commune s'engageant à conserver les propriétés architecturales réglementaires des deux constructions. Cela a été délibéré en conseil municipal le 09/04/2015.

Les travaux du 27 Gabriel Bachet étant avancés, un mur en siporex a bien été élevé entre les 2 propriétés.

Le voisin actuel informe que les propriétés architecturales ont changé puisque l'espace du bureau et de la chambre est maintenant un passage ouvert des deux côtés (cour et jardin) donc plus du tout isolé et que les normes réglementaires acoustiques et thermiques ne sont pas respectées. Le conseil prend note de cette plainte et délibère à l'unanimité d'une aide de 1 200 € TTC pour une participation à l'isolation acoustique et thermique en contrepartie d'une signature d'un protocole d'accord entre les parties.

■ Détermination du prix de vente des bouteilles vides pour le pressage aux bénéficiaires autres que mairie

Etienne Brehier explique que la municipalité a acheté des bouteilles vides et des bouchons pour recueillir les jus de pommes lors du pressage. Le prix d'achat au PNRG est de 0,60 €.

Etienne Brehier propose que le prix à la vente aux particuliers soit identique. Les membres votent à l'unanimité.

■ Transfert des conteneurs à verre rue de Nemours et validation du coût de la dalle béton

Thierry Masson informe les conseillers que la commission s'est réunie par deux fois et qu'elle a revu les positionnements des conteneurs à verre proposant soit en haut de la rue de Larchant, soit au Terrain de tennis, soit à la station d'épuration, soit rue Creuse, soit rue de Nemours à côté du stade, soit à l'emplacement actuel. La commission après réflexion propose la rue de Nemours à côté du stade. Le SMETOM a donné ses préconisations techniques pour la réalisation d'une dalle en béton pour l'installation des colonnes à verre. Thierry Masson propose le devis de l'entreprise Rivière d'un montant de 1 345 € HT.

Les membres votent à l'unanimité cette proposition ainsi que le devis de l'entreprise Rivière.

■ Délibération sur les coûts de différents événements culturels

Guillaume CHAPET présente les différents événements culturels à venir :

- Diffusion publique d'une projection de film d'animation à la médiathèque de Villiers-sous-Grez le 18/10/2020 à 17h30. Le coût total s'élève à 223,15 € TTC pour la Sarl Vivement lundi.

Les membres votent à l'unanimité.

- Diffusion du documentaire *Visages Villages* prévue le 14/11/2020.

Plusieurs expositions sont prévues ce week end autour de la diffusion de ce documentaire.

A ce titre :

Le devis de la photographe Isa Marchelli s'élève à 210 €.

Les membres votent pour à l'unanimité.

Le devis du photographe Franck Ferville étant trop élevé, une proposition est faite de lui octroyer un budget de 500 € afin de réaliser des tirages papier de portraits à coller sur des panneaux dans le village.

Les membres votent à la majorité 13 pour,

1 contre et 1 abstention.

■ Informations

M. le maire informe le Conseil qu'un agent polyvalent (mairie-APC) a demandé une disponibilité et qu'il est nécessaire de prévoir son remplacement.

M. le maire informe le Conseil que la commune a reçu en main propre un diplôme zéro phyto de la part du président du département.

M. le maire informe le Conseil que la banque Crédit Agricole a refusé le décalage des échéances de janvier, mars et juin 2021 du prêt du 27 Gabriel Bachet, les appartements ne pouvant être livrés avant mars 2021 au plus tôt.

■ Tour de table des commissions**• Services techniques :**

Foyer rural : revoir les néons, à refixer
Lot de chaises données, lot de bois débarrassé
La planification du travail hivernal est en cours.

• Bien vivre à Villiers et CCAS

Questionnement sur le repas des anciens et Noël des enfants du fait du coronavirus
Planification du nettoyage du cimetière pour la Toussaint
Coffrets pour Noël des anciens commandés auprès de la Communauté de communes
Service civique : peu de réponse, et un désistement, à suivre.

• RPI

Problème de four et lave-vaisselle à la cantine de Villiers, réparations demandées
Projet de garderie à Villiers en attente
Projet cantine à Recloses en cours.

• Conseil des enfants

Quelques candidatures

• Communication

Recherche d'utilisation de nouvelles adresses mails via le site campagnol (@villiers-sous-grez.com).
Le Plume Tambour sera distribué vers le 3 Novembre.
Le Plan chien fonctionne : plusieurs foyers

d'aboiments maîtrisés.
 Déjà 37 % des habitants ont choisi Panneau Pocket sur leurs téléphones mobiles.

• **Culture**

Le concert Pro Quartet et le concert à la brasserie se sont bien passés.
 Travail sur la mise en place du film d'animation et projection *Visages Villages* avec d'autres animations autour de celles-ci.

• **Transition écologique**

Encore 4 dépôts sauvages, mise en place de panneaux informant notre volonté d'être vigilant

sur ces dépôts, et installation de caméras (lieux à définir).
 Travail avec le parc sur un outil de cartographie pour avoir un plan des parcelles communales.

QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi y a-t-il des gravillons en haut de la rue de Larchant ?
 Réponse : un reste de stockage pour la réfection de la route de Larchant, sera enlevé sous peu.

Fin de séance 00h15.
 Fait et délibéré en séance, le 6 octobre 2020.



Les Projets participatifs

Au mois de Juillet, la Région nous annonçait l'ouverture des projets Participatifs. J'ai donc passé à la moulinette les projets intéressants tous les villageois et je les ai intégrés sur le site de la Région.

Merci à tous les Villarons et Franciliens qui ont voté sur Internet pour ces projets.

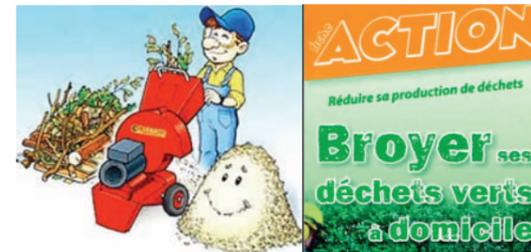
A ma grande surprise, 11 projets participatifs ont été validés par la Région Ile-de-France alors que j'en espérais 6. Vous trouverez pour chaque projet le financement prévisionnel. Comme annoncé, je souhaite limiter ces investissements à ce qui avait été dit soit 22 000 €. L'ensemble des coûts de ces projets pour la commune est d'environ 23 648 €. Nous devons donc réduire le coût d'au moins un projet. Ceci sera fait par le Conseil municipal en date du 3 novembre 2020.

Merci à Mme Valérie Péresse présidente de la Région Ile-de-France.
 Merci à Mme Valérie Lacroute pour l'aide financière de la CCPN.

Thierry Masson

11 projets validés ▶

Villiers-sous-Grez : Projet de Broyage des déchets verts Participatif



Broyeur professionnel sur remorque
 Coût 15 650 €, Financement Région 10 000 €
 En partenariat avec Larchant,
coût pour la commune : 2 850 €

1

Eclairage du chemin de la garenne par des lampadaires solaires



Lampadaires solaires et installation : 14 063 €
 Subvention Région : 8 444 €
 Subvention SDESM : 2 800 €
Coût Commune : 2 819 €

2

Protégeons la forêt : NON aux incendies



Citernes souples pour protection incendie : 11 486 €
 Subvention Région : 8 040 €
 Chantier participatif : 2 000 €
Coût commune : 1 446 €

3

A Villiers les jeunes aimeraient pratiquer tout types de sport et se détendre



Coût Parc Ado : 12 396 €
 Subvention Région : 10 000 €
Coût commune : 2 396 €

4

A Villiers-sous-Grez santé et bien-être



Coût parcours santé : 9 513 €
 Subvention Région : 6 659 €
Coût commune : 2 854 €

5

Utilisation d'une petite tondeuse électrique autoportée aux alentours du foyer et du cimetière



Coût tondeuse autoportée électrique : 8 871 €
 Subvention région : 6 909 €
Coût commune : 1 462 €

6

Bacs de Compostage au cimetière
Nous remercions toutes les personnes respectant ce principe de tri des déchets verts



Coût : 2 920 €
Subvention Région : 2 336 €
Coût Commune : 545 €

7

Villiers-sous-Grez
On trie même dans les rues du village



Standardisation des poubelles du village

Coût : 11 934 €
Subvention Région : 9 000 €
Coût commune : 2 934 €

8

Véhicule électrique
pour employés communaux



Coût 17 971 €
Subvention Région : 10 000 €
Subvention CC : 5 000 €
Coût commune : 1 971 €

9

Villiers-sous-Grez :
Location de voiture en autopartage

(ex : demandeurs d'emploi, RSA, personnes inscrites au CCAS, problème ponctuel, essai de véhicule électrique)



Coût : 8 550 €
Subvention Région : 5 985 €
Coût Commune : 2 565 €

10

Tri sélectif au hameau de Busseau



Coût : 5 073 €
Subvention : 3 258 €
Coût commune : 1 815 €

11

Félicitations aux associations Sauvebois et l'amicale Villaronne.
Leurs 2 projets associatifs ont été validés pour un financement à 100 % par la Région .

- Balisage des chemins
- Plan vélo : stationnement des vélos dans Villiers.

Election du Conseil municipal des jeunes

Le 22 septembre dernier, une réunion d'information à destination des jeunes Villarons a eu lieu afin de leur présenter ce projet et de répondre à leurs éventuelles interrogations.

Une quinzaine d'enfants était présents. Enthousiasmés par la perspective de participer activement à la vie du village, certains d'entre eux ont décidé de franchir le pas et de se présenter à l'élection du Conseil municipal des Jeunes. Ils ont déposé leur dossier de candidature en mairie et ont réalisé une affiche électorale afin d'exposer leurs idées et leurs projets aux autres jeunes du village. Pour rappel, les enfants qui pouvaient faire acte de candidature devaient avoir entre

9 et 15 ans. Cependant, tous les enfants du CP à la troisième résidant à Villiers-sous-Grez seront invités à venir voter dès que la situation sanitaire le permettra. Une carte d'électeur leur sera remise pour l'occasion et le vote se déroulera dans les mêmes conditions que les élections municipales des adultes permettant ainsi aux enfants de vivre une de leur toute première expérience citoyenne.

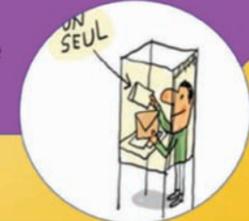
Laëtitia Lepaisant

Les élections, comment ça se passe ?

Le jour du vote



1. Je viens au Foyer rural car c'est là qu'aura lieu le vote
2. On me remet ma carte d'électeur
3. Je prends les bulletins de vote qui sont sur la table
4. Je vais dans l'isoloir et je mets le bulletin pour lequel je souhaite voter dans l'enveloppe
5. Je glisse mon enveloppe dans l'urne
6. Je signe le registre



Le dépouillement

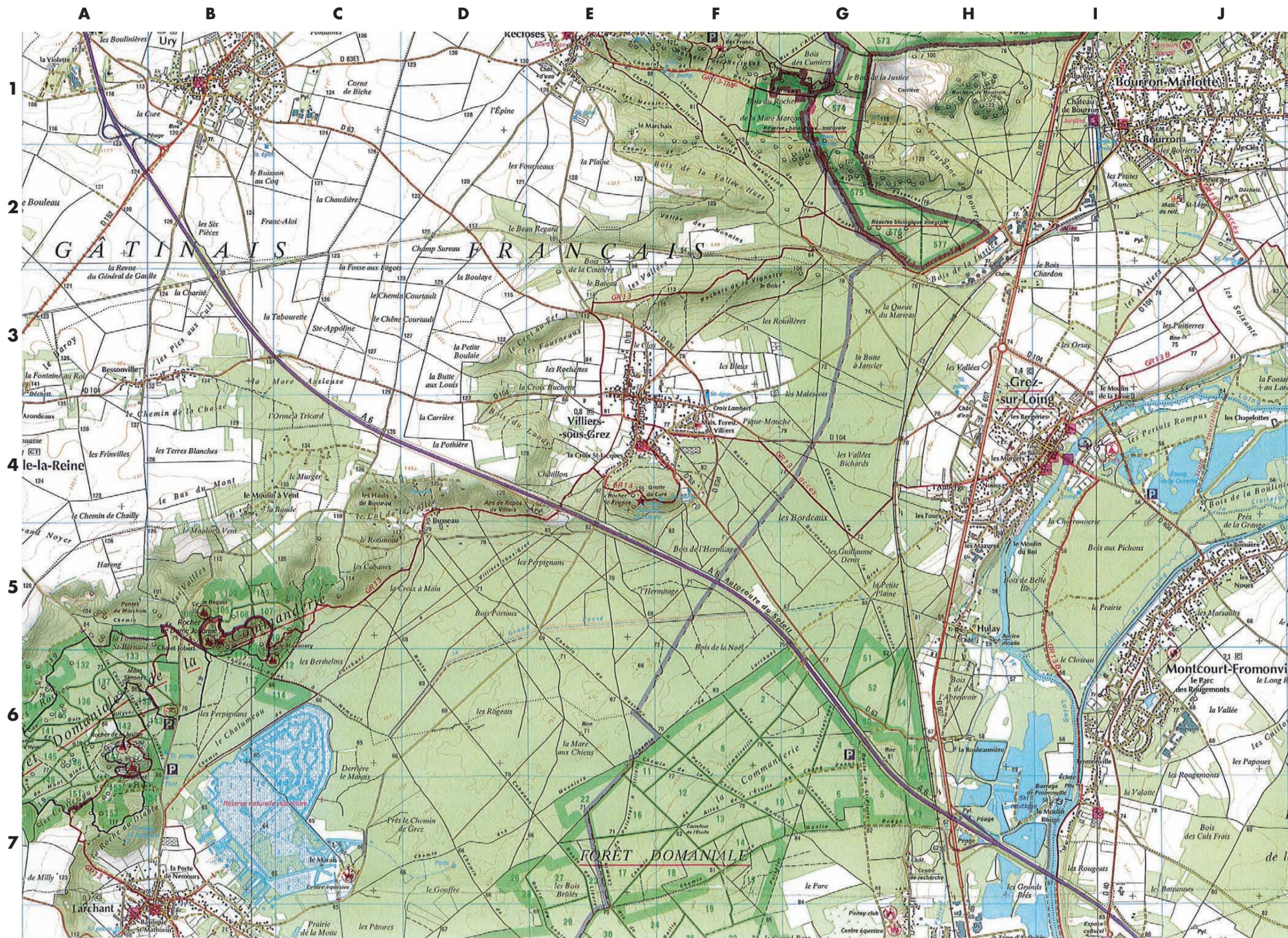
Quand les votes sont terminés :



On ouvre toutes les enveloppes

On compte le nombre de voix pour chaque binôme

En cas d'égalité du nombre de voix, c'est le binôme le plus âgé qui est élu.



Carte des chemins

La page centrale vous permettra d'être précis pour nous signaler une anomalie sur un sentier. Arbre obstruant le passage, dépôt sauvage... Il suffit de préciser par exemple C4 ou B3 (comme à la bataille navale !). Si ce n'est pas assez précis on peut préciser C4 milieu droit par exemple.

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Un regroupement pédagogique consiste à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires afin de constituer une ou plusieurs écoles. Concernant Villiers-sous-Grez et Recloses, il s'agit d'un regroupement pédagogique dispersé intercommunal. L'école maternelle et le CP sont à Villiers, les cours élémentaires ainsi que les cours moyens sont à Recloses. Chaque école a son directeur.trice et ses enseignant.e.s et le fonctionnement est en partie commun aux différentes écoles du RPI.



► Transport

Un car scolaire assure le transport des enfants entre les deux écoles. Le matin, le car part de Villiers à 8h35 à destination de Recloses puis retourne à Villiers à 8h55. Cela permet ainsi aux parents de déposer leurs enfants dans leur village d'origine au point de prise en charge. Sur le même principe de fonctionnement, le soir le car part de Villiers à 16h35 et revient de Recloses à 16h55.

Le transport en car est géré par Transdev qui preste la mission aux Cars Bleus. Le choix de Transdev est d'utiliser un bus grand format pour le matin, le midi et le soir. Or, seulement à midi le car est plein, sinon il n'y a qu'une dizaine d'enfants. Il est bien évident qu'écologiquement ce n'est pas la solution idéale.

► Restauration

La cantine du RPI étant située à Villiers-sous-Grez, tous les enfants des deux écoles viennent y déjeuner. Actuellement, pour des raisons sanitaires, les enfants des écoles de Villiers et Recloses ne doivent pas être mélangés. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'affecter un réfectoire pour les élèves de Villiers et un autre pour ceux de Recloses. Nous n'avons organisé qu'un service de restauration. Les récréations sont elles-aussi alternées.

► Garderie

La garderie pour l'ensemble des élèves du RPI est assurée à Recloses. Environ 25 enfants la fréquentent. Afin que les élèves ne se croisent pas, la salle de la garderie est divisée en deux. Cette solution temporaire n'est pas satisfaisante car les locaux ne sont pas vraiment adaptés.



Photo montage, prises de vue faites tout au long de l'année. De gauche à droite : Régine Listenberg, agent périscolaire - Patricia Paterni, agent polyvalent - Karine Arnoult, ATSEM - Florence Cabellan, directrice école de Villiers - Béatrice Robardelle, ATSEM - Sophie Brenet, professeur des écoles - Sylvia Stenegrie, agent polyvalent - Sarah Brenier-Doring, agent polyvalent - Marcella Champion, agent polyvalent.

► Personnel

Afin d'assurer le fonctionnement global du RPI, 7 personnes sont employées : 2 ATSEM, 4 agents polyvalents et 1 agent périscolaire. Nous venons de recruter une nouvelle employée qui remplace Mme Charrier, partie à la retraite. Le recrutement s'est effectué sur les compétences et les expériences à s'occuper d'enfants. En effet, un des projets du RPI serait de créer une garderie à Villiers. Ainsi, cette personne a le profil correspondant. Dans cette éventualité, elle pourra assurer la prise en charge des enfants.

► Travaux

Des travaux ont été réalisés avant la rentrée scolaire :

- mise en place d'un film réflecteur sur les fenêtres des écoles de Villiers et Recloses
- réglage des fenêtres et vérification des fenêtres oscillo-battantes à l'école de Villiers
- peinture du portail et réfection des barrières de sécurité à Recloses
- mise en place d'un frigo et d'une machine à laver le linge à Recloses. Le four et la machine à laver la vaisselle de Villiers sont en mauvais état et en attente de réparation
- nouvelle gâche électrique à Villiers et en cours à Recloses.

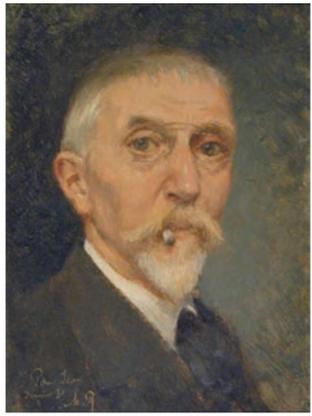
► Projets Cantine et Garderie

Comme vous l'avez compris la Covid 19 change les règles et nous met face à des difficultés et des faiblesses. Par ailleurs, nous sommes vigilants et soucieux des impacts environnementaux que pourraient avoir nos actions ou nos décisions.

Le projet en cours est d'aménager la garderie de Recloses afin d'y accueillir une partie cantine et une partie garderie. Cela permettrait d'éviter le déplacement de certains élèves en car, de manger sur place, de profiter de temps de récréation en plus, tout en engendrant moins de fatigue pour les enfants. Cela diminue également les risques routiers et la pollution émise par le car. Cette disposition permettrait de n'utiliser que les petits véhicules (type minibus) pour faire les allers-retours entre Villiers et Recloses matin et soir.

Concernant la garderie, l'idéal serait d'avoir une garderie à Recloses pour les habitants de Recloses et une garderie à Villiers pour les habitants de Villiers. Toutefois, le respect des normes sanitaires en vigueur nous oblige dans ce cas à scinder à nouveau les 2 garderies en deux (soit 4 zones de garderie) ce qui est impossible actuellement avec la configuration des bâtiments. Pour le moment, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Une garderie le mercredi matin à Recloses est à l'étude.

Laëtitia Lepaisant



Marcel Rieder, un peintre villaron (Thann 1862 - Busseau 1942)

Peintre de l'intime et du clair-obscur, Marcel Rieder a représenté dans ses toiles l'atmosphère chaleureuse de la vie familiale à la lueur de la lampe ou de la bougie.

Autoportrait, à l'âge de 69 ans.

Après une enfance alsacienne et une carrière d'artiste parisien très appréciée à son époque, il se retire à Busseau en 1927, « Hameau idyllique » à proximité de Villiers-sous-Grez où son ami le peintre Victor Tardieu (le père de Jean Tardieu) possède une maison de campagne.

À Busseau il poursuit sa vie de peintre, privilégiant la simplicité du cercle familial, entouré de ses amis jusqu'au rude hiver 1942, année de sa mort. Sa femme Marion restera dans la maison de Busseau jusqu'à la fin de sa vie en 1951.

Ils sont tous les deux enterrés au cimetière de Villiers-sous-Grez.



Choix de bijoux sous la lampe.



Mère et enfant dans un intérieur.

Ses tableaux sont exposés et vendus dans le monde entier.

Son petit-fils Paul Francois Rieder édite un très beau livre* retraçant la vie de son grand-père avec le concours de Robert Anisimoff, collectionneur et homme passionné par le patrimoine pictural. »

Jean-Pierre Girard

* « Le charme irrésistible de ses œuvres »
(250 pages) – 60 €

Les gains générés par la vente seront reversés à l'entretien de la collégiale de Thann

Contact : R. Anisimoff - anisimoff@hotmail.com

Gabriel Bachet, un grand résistant

Gabriel Bachet, né en 1905, cultivateur de Villiers, a recueilli chez lui, pendant six semaines, un aviateur américain éjecté d'une forteresse volante qui avait été abattue par les allemands en décembre 1942.

Au début de l'année 1943, il rejoint le groupe Bureau des Opérations Aériennes, d'obédience gaulliste. Gabriel devient alors le chef du groupe B.O.A. de Villiers qu'il avait formé avec d'autres membres de sa famille et quelques amis.

Le groupe de résistants participe à différentes opérations de réception de parachutages d'armes et d'agents de liaison ainsi qu'à la fourniture de renseignements.

Gabriel a été arrêté par la Gestapo le 3 juillet 1944. Il a été tabassé devant sa femme et ses trois enfants ; puis emmené, sabots aux pieds, à la prison de Fontainebleau pour interrogatoire. Il est transféré ensuite au siège de la Gestapo, rue des Saussaies à Paris, où il subit la torture, puis est écroué à la prison de Fresnes. Il a ensuite été déporté en Allemagne par le dernier convoi parti de France, le 18 août 1944. Il est passé dans les camps de Buchenwald, Ellrich, Dora et Nordhausen, où il décède à une date inconnue.

Par délibération du Conseil Municipal, en 1947, la commune a donné son nom à la rue où il demeurait. La maison est toujours habitée par la famille Bachet.

Article extrait de « Tourisme Atractivités »

Tous les 11 novembre et 8 mai, une gerbe est déposée solennellement en mémoire de Gabriel Bachet dans la rue qui porte son nom.

Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre est traditionnellement une journée de souvenir pour tous les français. C'est en effet le 11 novembre 1918 à 5h15 qu'il est mis provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Prévu pour durer 33 jours, il a ensuite été renouvelé. A 11 heures, les cloches sonnent à Villiers comme dans toutes les communes de France, les clairons retentissent annonçant la fin d'une effroyable hécatombe et le retour de nos soldats dont beaucoup sont invalides ou mutilés. Mais ce n'est qu'en juin 1919 que la guerre prend fin définitivement sur tous les terrains de combat, raison pour laquelle sur nos Monuments aux Morts, on trouve parfois des dates de décès postérieures au 11 novembre sans compter nos soldats décédant plus tard de leurs blessures.

Nous nous réunirons ce 11 novembre à 11 heures au Monument aux Morts pour la France de Villiers-sous-Grez afin de le fleurir et d'honorer ceux qui ont donné leur vie en luttant pour notre Liberté. Nous déposerons ensuite une gerbe devant les plaques de nos concitoyens Gabriel Bachet et René Lefebvre assassinés par les nazis.

Attention la cérémonie est limitée à 6 personnes au total.

ERRATUM Gabriel Bachet dans le Plume Tambour 105

L'erreur en question est assez dommageable en effet. Merci de l'avoir relevée, ce qui prouve qu'il y a des Villarons qui lisent vraiment le Plume Tambour. Les textes sont relus attentivement plusieurs fois par des personnes différentes avant publication et là il y a eu un gros loupé. Nos excuses. En ce qui concerne Gabriel Bachet, un article lui avait été consacré et beaucoup de Villarons connaissent l'histoire de sa vie. Au demeurant, une gerbe est déposée pour l'honorer en général le 11 novembre et le 8 mai.

Jean-Pierre Girard - Information et communication - Villiers-sous-Grez.

Retour des commissions

Commission

« Culture jeunesse et sport »

La commission s'est réunie pour la première fois le mardi 15 septembre dernier. Une dizaine de Villarons ont décidé d'y participer et nous les en remercions. Les champs d'action en sont larges car ils regroupent la culture, les questions liées à la jeunesse et le sport. C'est dire qu'il y aura fort à faire afin de continuer à proposer aux Villarons une offre d'événements, d'animations et d'activités qui font depuis longtemps de notre village un village vivant de la Communauté de communes.

Les personnes désireuses de rejoindre l'aventure peuvent me contacter par mail à cette adresse : guillaumchapet@gmail.com

Commission

« Bien vivre à Villiers »

Quand 2 projets se complètent

1 L'association Sauvebois veut baliser les chemins forestiers de la commune en indiquant le nom du chemin et les directions aux extrémités du chemin. Cela pour éviter que les gens s'égarer dans les bois en cherchant des champignons ou en se promenant.

Après un travail sur plan et sur le terrain de repérage des chemins (par Sauvebois), de vérification de leur entretien (par les ouvriers communaux), les pancartes indicatrices seront posées par Sauvebois aux frais de Sauvebois.

2 Un promeneur, Oscar Bocci, qui arpente les chemins forestiers, propose son aide pour vérifier l'état des chemins. Il a le désir d'instituer des promenades partant de Villiers pour les promeneurs et amateurs de verdure forestière en installant aussi quelques éléments simples d'un parcours santé.

Espérons que ces deux projets qui se complètent seront menés à bien et rendront service aux Villarons et aux touristes de passage.

Nelly Amiot

1^{ère} réunion de la commission Circulation et stationnement

Nous avons eu une réunion le lundi 19 octobre pour considérer 3 points :

A - Le 13 rue René Lefebvre

B - Rue départementales et ce qu'il est possible de faire

C - Organisation du projet par les membres de la commission

Pour ce faire j'avais invité ARD (Aménagement des Routes Départementales) et le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

A Concernant le 13 rue René Lefebvre, cette maison est abîmée par des camions ou engins agricoles du fait d'un affaissement et d'un rétrécissement de la chaussée. 2 actions vont être mises en place : une modification par l'ARD du profil de la chaussée sur 50 mètres et une interdiction de stationnement sur le côté du trottoir en face de cette façade.

B Le département ne souhaite pas céder les routes départementales traversant Villiers-sous-Grez, ni autoriser les zones de rencontre sur ces voies (une zone de rencontre est une chaussée aménagée pour que la priorité sur la chaussée soit donnée aux piétons, personnes à mobilité réduite et vélos). L'ARD programme un plan de réfection d'une partie des RN en 2023, l'objectif discuté serait de refaire ces voies en intelligence, c'est-à-dire faire un contrôle des conduits d'évacuation des eaux, l'enfouissement des lignes électriques et de communication et la réfection de la voirie en fonction du résultat de la commission.

C La commission va travailler sur la cartographie des places de stationnement des rues de l'église, Gabriel Bachet, René Lefebvre, en prenant en compte le prérequis qu'il ne devra pas y avoir de stationnement en face des sorties de porche ou portail, ni sur les trottoirs. Puis on évaluera le surplus de voitures à stationner pour travailler sur des emplacements de stationnement aux alentours.

Le but étant que les Villarons auront soit la possibilité de remettre des véhicules dans leurs cours soit de faire un peu de marche à pieds.

Synthèse de la réunion publique du 24 septembre 2020 des projets pour Villiers-sous-Grez

Circulation et stationnement

L'enquête concernant ce que « détestent » les Villarons a fait ressortir le stationnement et la circulation comme problèmes importants dans certaines rues. Un gros projet va être créé pour étudier la possibilité d'améliorer ces deux aspects en prenant en compte l'intégralité des déplacements : voitures, vélos, piétons.

Garage de Villiers

Le garage de Villiers travaille en toute illégalité : le stockage de véhicules sur un terrain agricole est strictement interdit. Il y a aussi suspicion de déversement d'huile et d'hydrocarbures dans les égouts, rendant les boues de la station d'épuration non traitables par épandage ou compostage. Ceci aura un coût très important sur le changement de notre station d'épuration qui devra être vidée de ses boues. Le projet est d'acheter le garage de Villiers et la Sci 1 rue des Bordeaux et de construire sur le terrain un bâtiment pour les services techniques. Le levier d'acquisition serait fait par la vente de l'actuelle grange des services techniques.

Forum des associations

Le 6 septembre dernier, le premier Forum des associations de Villiers-sous-Grez s'est tenu en bordure du foyer puisqu'un temps radieux le permettait. Nombreuses sont les associations à avoir répondu à la proposition et l'on pouvait en dénombrer plus d'une quinzaine offrant nombre d'activités variées.

Malheureusement, le week-end était marqué par nombre de forums déjà bien institués dans les villes et villages alentours et de fait la fréquentation du public n'était pas réellement au rendez-vous. Nous prendrons en compte bien des facteurs pour l'organisation du second forum l'année prochaine (horaires, date et communication entre autres). Un grand merci à toutes les associations qui ont joué le jeu, aux bénévoles qui nous ont aidés à le mettre en place ainsi qu'à Miguel Garcia pour la présence de la brasserie Craft 77 lors de l'événement.

Guillaume Chapet

Mairie et agence postale

Notre mairie n'est pas adaptée pour un travail efficace et pour des réunions, de plus la salle du conseil utilisée pour les mariages n'est pas pratique. Un projet est envisagé du transfert de la mairie et de l'agence postale sur la zone du foyer soit en réaménageant une partie du foyer annexe soit en construisant un bâtiment indépendant. Le levier sera ici la vente de la maison du 3 rue de Larchant et la mairie serait transformée en gîte rural.

Point Fibre

Nous abordons les 3 mois de neutralisation imposés par l'Arcep pour mettre en concurrence les Fournisseurs d'Accès à Internet. Puis ce sera la commercialisation. Signature d'un contrat comme pour un téléphone ou l'Internet actuel, pose de la fibre dans la propriété et la maison, fourniture d'un modem.

Pour en savoir plus : aller sur le site de la mairie de Villiers-sous-Grez : [vie locale/projets en cours](#) et cliquer sur le lien vers la vidéo.

Thierry Masson

Pressage de pommes



Samedi 24 octobre, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français avait prêté son pressoir itinérant au village. Devant notre salle communale, Etienne Bréhier, conseiller municipal, supervisait le pressage des pommes apportées par les Villarons. Il se réjouit d'avoir organisé d'abord le ramassage des pommes puis l'accueil du pressoir.

Beaucoup de villageois avaient ramassé des pommes et étaient venus après inscription, avec leur bouteille pour presser un bon jus qui était pasteurisé. Convivialité et saveurs naturelles étaient au rendez-vous.

Jean-Pierre Girard

Retour du plan grand froid 5 conseils pratiques

La chute des températures, l'arrivée de la neige cette semaine déclenchent le Plan Grand Froid dans les départements ciblés. Ce plan implique le renforcement général des services de l'état, notamment pour les plus démunis qui vivent dans la rue.

Les plus âgés sont vulnérables au froid.

Sur le plan physique d'abord : le froid diminue les capacités de résistance de l'organisme, et aggrave des pathologies déjà présentes (troubles cardiaques et insuffisance respiratoire notamment). La neige, la pluie, le verglas peuvent causer des chutes et la peur de sortir, de tomber accroître l'isolement, favoriser la dénutrition ou la rupture des traitements médicamenteux.

Alors, que faire pour soi, pour son proche parent ?

Conseil 1 - Éviter de sortir et donc prévoir ...

y compris des activités d'intérieur pour garder la forme ! Ménage, petit bricolage, jardinage d'intérieur, activités physiques adaptée (gym...), si les températures, la neige, le verglas limitent les sorties, ne pas bouger n'est pas meilleur pour la santé ! Prévoir aussi quelques réserves alimentaires, les médicaments (les commerçants, la pharmacie peuvent-ils livrer à domicile ?). Par ailleurs, il est utile de réfléchir à la façon de ne pas s'isoler de l'extérieur : prévenir les voisins, se doter d'un système de téléalarme, téléassistance...

Conseil 2 - Affronter le froid

Bien se couvrir et se chausser, pour éviter de prendre froid et de glisser. S'habiller de plusieurs couches de vêtements (et se déshabiller donc) active tout le corps !

Conseil 3 - Bien se soigner

(Médicaments, blessure) l'hiver, l'organisme fonctionne différemment. Il est conseillé de prendre conseil auprès de son médecin traitant notamment si l'on prend des neuroleptiques, des antihypertenseurs, des vasodilatateurs ou encore des traitements de la thyroïde. Certains de ces traitements ont pour effet d'empêcher les vaisseaux de se contracter pour lutter contre le froid, ce qui aggrave les conséquences des basses températures de l'hiver chez les personnes fragilisées. Rester

vigilant en cas d'engelures qui touchent généralement les doigts (gonflés, engourdis et enflés et surtout si des plaques rouges, dures et douloureuses apparaissent). Il faudra alors tremper les doigts dans de l'eau tiède, ne pas frotter et éviter toute source de chaleur. En cas de gelures (gel des tissus que l'on reconnaît à la couleur bleue noirâtre de la peau, devenue insensible et cloquée) il y a une urgence qui requiert les secours : appeler le 15 ou le 112. Enfin l'hypothermie se traduit par des frissons, des grelottements, de la confusion, de la maladresse et de la fatigue soudaine. Là aussi, il faut appeler les secours et mettre la personne à l'abri du froid, la couvrir et la faire boire, en attendant l'ambulance.

Conseil 4 - Optimiser son logement

Vérifier l'installation de chauffage et ne surtout pas boucher les aérations pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Conseil 5 - Bien manger et s'hydrater

Le froid oblige l'organisme à lutter contre la déperdition de calories. En hiver, nous devons boire et manger en quantités suffisantes, en privilégiant les repas et boissons chaudes. Les plus âgés apprécient généralement les soupes de légumes. Elles sont une source de passe-temps pour leur préparation et aussi une source appréciable de vitamines.

Cancer du sein

En 2019, 320 000 franciliennes de 50 à 74 ans ont participé au dépistage organisé du cancer du sein. Et vous ? de quand date votre dernière mammographie ?



**Compagnons
du Tour de France**
FÉDÉRATION COMPAGNONNIQUE
* ile de France

**Centre de Formation
des Métiers du Bâtiment**
2, rue de Guermantes
77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES
www.paris.compagnonsdutourdefrance.org

Jeunes à partir de 14 ans Venez tester les Métiers du Bâtiment

**Calendrier
2020/2021**

**RENSEIGNEMENTS
01 60 35 02 98**

INSCRIPTIONS au STAGE DÉCOUVERTE
<https://fcn75.ymag.cloud/index.php/preinscription>

Dans la partie Demande d'inscription/Candidature :
 Choix ville : Mettre FCR77 PARIS ILE DE FRANCE
 Souhait 1 : Mettre Découvertes Métiers

Stages découverte

*de l'apprentissage
et des métiers*

**Maçon, Charpentier, Menuisier,
Peintre, Couvreur, Plombier
& Serrurier-métallier.**

3 jours de stage Gratuit
(mardi + mercredi + jeudi)
en partenariat avec les collèges
et les missions locales.

Choisissez votre date...
Les dates en rouge correspondent à des
périodes de vacances scolaires en zone C.

- S37** 8-9-10 Septembre 2020
- S39** 22-23 & 24 Septembre 2020
- S43** 20-21 & 22 Octobre 2020
- S45** 3-4 & 5 Novembre 2020
- S49** 1-2 & 3 Décembre 2020
- S51** 15-16 & 17 Décembre 2020
- S04** 26-27 & 28 Janvier 2021
- S06** 9-10 & 11 Février 2021
- S10** 9-10 & 11 Mars 2021
- S12** 23-24 & 25 Mars 2021
- S18** 4-5 & 6 Mai 2021
- S20** 18-19 & 20 Mai 2021

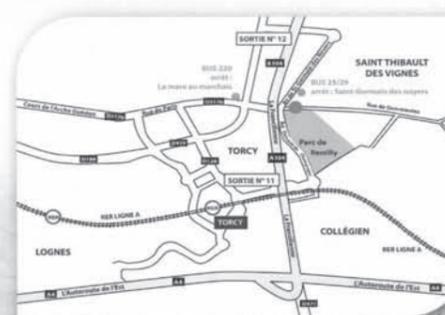
Journées Portes Ouvertes

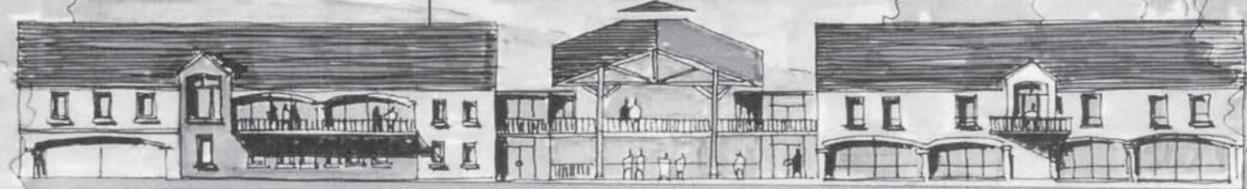
des ateliers de formation

**Chaque année, notre structure
de formation ouvre ses portes
au public. C'est le moment
idéal pour nous rencontrer.**

Entrée libre tout public Gratuit

Septembre 2020 Jeudi 24 Septembre de 16h30 à 18h30	Janvier 2021 Vendredi 22 Janvier & Samedi 23 Janvier de 9h00 à 17h00	Avril 2021 Jeudi 29 Avril de 16h30 à 18h30
Octobre 2020 Jeudi 29 Octobre de 16h30 à 18h30	Mars 2021 Samedi 27 Mars de 9h00 à 17h00	Mai 2021 Jeudi 27 Mai de 16h30 à 18h30
Novembre 2020 Jeudi 26 Novembre de 16h30 à 18h30		Juin 2021 Jeudi 24 Juin de 16h30 à 18h30



Le savez vous ?

Notre boulanger confectionne des baguettes Bio à fermentation lente, il faut souvent se rendre de bonne heure à la boulangerie car ces baguettes remportent un bon succès, surtout depuis l'arrivée du nouveau four traditionnel électrique.

Les ingrédients pour les pâtisseries sont maintenant d'origine locale pour les oeufs de poules élevées en plein air de la ferme des Galaches de Chaintreaux et fabriqués à base de produits naturels pour le café, le chocolat, la vanille et les fruits confits.

Les dépôts sauvages issus de travaux se multiplient, 11 depuis le 1^{er} juin, à chaque fois nos employés passent une matinée à tout nettoyer et à mettre en déchèterie, bien souvent. Nous les administrés sommes doublement les « couillons » de la farce, car ce sont nos impôts qui payent ce nettoyage et généralement celui qui a fait les travaux paye l'entreprise pour l'évacuation et le traitement. Soyez plus vigilants avec vos prestataires. Ici je ne parle même pas des dépôts sauvages de branchages...

Vente de sapins de Noël du Morvan par Dominique Joseph

Pressez-vous de passer commande auprès de la mairie
mairie.villiers-sous-grez@laposte.net
Livraison à la mairie entre le 23 et 29 novembre

Nordmanns coupés	
0,80/1,00 m	13,00 €
1,00m/1,20 m	17,00 €
1,20m/1,50 m	22,00 €
1,50m/1,75 m	26,00 €
1,75m/2,00 m	30,00 €
2,00m/2,50 m	36,00 €
Nordmanns pots	
0,80/1,00 m	29,00 €
Socles 3,50 €	

Marché à Grez-sur-Loing



Un nouveau marché à Grez-sur-Loing le dimanche matin de 8H00 à 13H00 dans la cour du Prieuré entre l'Eglise et la Mairie depuis le 27 septembre. Produits locaux, bio, circuits courts.

Communauté de communes du Pays de Nemours (CCPN).

Dès le mois de décembre, il sera possible aux lecteurs de disposer d'une application permettant de savoir à quel endroit est disponible tel ou tel document ainsi que d'avoir connaissance de l'ensemble des manifestations culturelles organisées sur le territoire de la CCPN. Pendant la durée du confinement le portage à domicile sera remis en service.
Tél. 06 48 20 12 11

Françoise Hubert

Comment bien entretenir trottoirs et caniveaux sans herbicides

Et oui ! Ce sont bien les Villarons qui doivent nettoyer leurs trottoirs et sont invités à faire de même pour leurs caniveaux, cela est très important notamment pour la voirie et l'écoulement des eaux.

L'entretien des trottoirs permet ainsi aux piétons de ne pas marcher au milieu de la route ce qui peut-être dangereux. Empêcher la végétation de trop pousser sur votre trottoir permet donc de sécuriser la chaussée.



De plus, il est beaucoup plus agréable d'avoir un devant de chez soi propre. D'autant plus que rien ne vous empêche de mettre des plantes devant chez vous selon la largeur de votre trottoir. Un trottoir fleuri donne une apparence soignée à notre village.

Il en est de même pour les caniveaux dont l'entretien incombe aux habitants. En effet, un mauvais drainage de l'eau peut occasionner des dégâts importants sur les trottoirs, cours et habitations et créer flaques sur la route et donc un plus grand risque d'accident.

En France, l'utilisation des herbicides pour le désherbage est interdite car il contamine en grande partie les eaux. En 2013 la France métropolitaine compte 90% des eaux superficielles et 70% des eaux souterraines polluées par des pesticides. Bien que cela soit surtout dû à l'agriculture, les particuliers jouent aussi un rôle dans cette pollution. Les désherbants chimiques appauvrissent aussi les sols et nuisent à la présence d'une bonne microfaune.

Depuis peu, la commune de Villiers-sous-Grez est diplômée « Zéro phyto », elle s'est engagée depuis des années à ne plus utiliser de produits phytosanitaires et donc herbicides chimiques et compte sur ses habitants pour faire de même.

Pour désherber sans utiliser des produits chimiques, vous pouvez le faire manuellement ou thermiquement mais la seconde option est plus coûteuse et la première prendra beaucoup plus de temps. Ces techniques de désherbage sont essentielles pour préserver notre environnement et notre planète.

Désherber c'est bien, mais désherber à la main, c'est mieux !

Si vous désherbez manuellement, essayez d'enlever le maximum de racines afin que les mauvaises herbes ne repoussent pas ou du moins beaucoup moins rapidement.

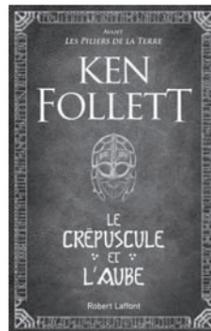
Désherbage au brûleur

Si vous optez pour le brûleur, sachez que vous devez passer assez rapidement sur la plante. La plante développera ainsi un stress thermique et mourra. Le problème de cette technique est que les racines sont toujours intactes. Il faut donc repasser le brûleur assez régulièrement (8 passages la première année) afin d'épuiser ses ressources. Une fois les ressources épuisées, vous pouvez descendre à 3 passages par an.

Enfin, le désherbage thermique n'est pas très utile dans les gravillons car ceux-ci empêchent en partie la chaleur de passer.

Titouan Poncelin de Raucourt

Médiathèque nouveauté



Ken Follet a rencontré avec les deux tomes des « Piliers de la terre » un succès mondial confirmé par les suites qu'il a données à l'histoire des habitants de King's Bridge et de Siring : « Un monde sans fin » et « la colonne de feu ». Son nouveau roman remonte le temps puisqu'il nous raconte,

avec toujours autant de brio, la naissance de King's Bridge vers l'an 1000.

Il y est déjà question d'architecture et on y retrouve le personnage récurrent des narrations moyenâgeuses de Ken Follet : l'évêque ambitieux et corrompu moins proche de Dieu que de Satan. Disponible à la médiathèque de Villiers, l'ensemble des livres de la saga des bâtisseurs de King's Bridge ainsi que les DVD de la série qui en a été tirée.

Notre médiathèque est, depuis fin octobre, en réseau avec les lieux de lecture de la

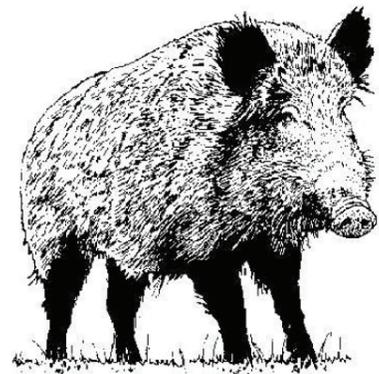
Daube de sanglier à la provençale

Préparation de la marinade

1,5 kg de cuissot ou d'épaule de sanglier
 1 carotte
 1 oignon
 2 gousses d'ail
 1 bouteille de bon vin rouge (corsé de préférence)
 1 CàS de Cognac
 1 branche de Thym
 2 feuilles de laurier
 2 morceaux d'écorce d'orange
 5 clous de girofle
 Sel/poivre

Cuisson de la daube

1 tranche de poitrine salée
 3 carottes
 2 oignons
 80 gr d'olives noires dénoyautées
 1 CàS concentré de tomates
 1 CàS farine
 Huile d'olive
 Sel
 poivre



Préparation

Étape 1 : Préparation de la marinade

La veille au soir, mettre les morceaux de sanglier dans un grand saladier.
 Ajouter un oignon coupé en 4 piqué de clous de girofle.
 Mettre une carotte coupée en tronçons puis les gousses d'ail en chemise légèrement aplaties avec le plat d'un couteau.
 Ajouter le thym, les feuilles de laurier et les écorces d'orange. Assaisonner de sel et de poivre.
 Verser le vin rouge à hauteur et ajouter le cognac. Remuer.
 Recouvrir de film alimentaire et laisser reposer toute une nuit au réfrigérateur.

Étape 2 : Cuisson de la daube

Le lendemain, égoutter la viande à l'aide d'une écumoire et l'éponger avec du papier absorbant. Réserver la marinade.
 Dans une cocotte, faire chauffer l'huile d'olive puis faire suer les 2 oignons restants hachés finement.
 Ajouter la poitrine salée détaillée en lardons et laisser revenir 2 à 3 minutes.
 Saisir les morceaux de sanglier de chaque côté.
 Verser en pluie la farine et remuer à l'aide d'une cuillère en bois.
 Incorporer le concentré de tomates, assaisonner de sel et de poivre puis mélanger de nouveau.
 Verser la marinade, couvrir la cocotte et laisser mijoter sur feu doux pendant 4 à 6 heures.
 A mi-cuisson, ajouter les carottes coupées en fines rondelles et les olives noires.
 Veiller tout au long de la cuisson à ce que la sauce ne s'évapore complètement.
 Servir avec des pommes de terre vapeur ou des pâtes.

Conseils

Vous pouvez utiliser une cocotte-minute pour gagner du temps.
 Choisissez une viande de sanglier jeune. Une viande de sanglier adulte demandera à être attendrie plus longtemps dans une marinade.
 Il est possible d'ajouter des champignons de Paris ou des cèpes au cours de la cuisson.

Quelques énigmes...



Mon premier sert à passer des rivières et des fleuves.
 Mon deuxième est une partie du corps.
 Mon tout sauve des vies. Qui suis-je ?



Je suis le deuxième d'une famille de douze et pourtant je suis le plus petit. Qui suis-je ?



Vous avez deux bouteilles non graduées. L'une peut contenir 5 litres d'eau et l'autre 3 litres.
 Vous avez accès à un robinet d'eau.
 Comment faire pour mesurer 4 litres précisément ?

Solutions sur le site de la mairie
mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

ATTENTION !

A ce jour, toutes ces manifestations sont annulées.

annulé

Calendrier des manifestations

- 7 novembre : Bonnes Nouvelles :
- 13 novembre : Pièce de Théâtre *Atavie*
- 14-15 novembre : Film Documentaire
- 19 novembre : Soirée Beaujolais
Brasserie et expos Brasserie Craft77
- 20 novembre : Soirée Beaujolais du Coq Chantant
- 28 novembre : Vente d'Huitres Brasserie Craft77
- 28 novembre : Projection Documentaire sur Intelligence des Arbres
- 5 décembre : Bonnes nouvelles
- 6 décembre : Noël des enfants
- 12 décembre : Marché de Noël Brasserie Craft 77
- 13 décembre : Repas des Aînés

Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00

01 64 24 21 03 - mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

Il n'y aura pas de permanences à la mairie le samedi 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021

Horaires de l'agence postale

lundi à vendredi : 13h30 -16h00 - samedi : 10h00 -12h00

Collecte ordures ménagères

le mardi matin

Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines impaires

4 et 18 novembre - 2, 16 et 30 décembre

Rentrer les poubelles après passage du Smetom

Horaires de la bibliothèque

mercredi : 10h00 -12h00

jeudi : 9h00 -10h00 et 16h30 -18h30

samedi : 17h00 -19h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Portage à domicile

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr.

.....

les Petites
annonces

Villaronnes, Villarons, cette rubrique est faite pour vous !
Communiquez nous vos annonces (ventes, dons, échanges)
pour le prochain Plume-Tambour à : infocomvsg@gmail.com

Location des jardins communaux :

Vous avez jusqu'au 31 Décembre 2020 pour demander à la mairie, la possibilité de louer un jardin communal pour l'année 2021

Les locations seront données en priorité aux personnes n'ayant pas de jardin chez eux. La location est au prix de 70 € pour l'année.

Club de Ping Pong de Nemours

Le Club de Ping Pong Du Pays de Nemours vous propose de les rencontrer pour pratiquer en loisir ou en compétition.

A Moncourt-Fromonville, mercredi de 14h00 à 16h00 et jeudi de 17h30 à 19h30

A Nemours mercredi 20h30 -22h00.

Visitez leur site : www.ping-nemours.com et contactez

Philippe Serre : 06 70 72 43 16 - Daniel Ragot : 06 87 83 88 35

André Quentin : 06 84 33 52 61

Carnet

NAISSANCES

Bienvenue à Amador Debu né le 13 septembre 2020 de Gaëtan Debu et Delphine Hubert

NOCES D'OR

Christine Groetzing, 1^{ère} adjointe a célébré les noces d'or de "Pépette" et Christian Milandre le 29 août au foyer rural Jean-louis Garban dans une ambiance festive et chaleureuse.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.



GROS SUCCES POUR PANNEAU POCKET

L'application panneau-pocket qui est gratuite pour les utilisateurs a fait beaucoup d'émules.

A ce jour, c'est à peu près 110 personnes qui ont mis Villiers-sous-Grez sur leur téléphone.

Les informations sur la crise sanitaire ont généré 700 visites.

Informé sans saturer, telle est la mission de la commission Information-Communication.